

# **REGLEMENT DU CONCOURS**

## **Boxspring Swiss Home Style**

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU**

Conforama Suisse SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro CHE-102.382.115, dont le siège social est situé Rue de la Gare 32, CH-1110 Morges, organise du 6 au 19 août 2025 un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Gagne ton Boxspring Swiss Home Style », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu gratuit est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en Suisse, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide. Ne peuvent y participer les collaborateurs de Conforama Suisse SA, ni les membres de leur famille, ni toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu. Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement.

### **ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation se fait exclusivement en ligne, via un formulaire mis à disposition par Conforama Suisse SA. Le participant doit compléter les champs obligatoires (nom, prénom, e-mail, etc.) et valider sa participation. Une seule participation par personne est autorisée. En cas d'opt-in, l'adresse e-mail du participant pourra être utilisée pour l'envoi de la newsletter Conforama (promotions, nouveautés, alertes). Il est possible de se désinscrire à tout moment via le lien figurant dans chaque e-mail. En ajoutant son numéro de téléphone, le participant accepte de recevoir par SMS et WhatsApp les offres Conforama.

### **ARTICLE 4 - DOTATION**

Le gagnant recevra un bon lui permettant de choisir un boxspring de la collection Swiss Home Style disponible sur cette page : <https://www.conforama.ch/fr/swiss-home-style-boxspring/c/1002732>. Valeur maximale du lot : CHF 2'199.95. Conforama Suisse SA se réserve le droit de remplacer le lot

par un lot équivalent en cas de rupture de stock ou de force majeure. Aucune contrepartie en espèces ne pourra être demandée par le gagnant. Aucun service supplémentaire ne sera fourni avec le prix.

#### **ARTICLE 5 - TIRAGE AU SORT ET ATTRIBUTION DU LOT**

Un tirage au sort aura lieu le 20 août 2025. Le gagnant sera contacté par e-mail. Les participations incomplètes ou incorrectes seront exclues. En cas de fraude ou tentative de triche, la participation sera annulée.

#### **ARTICLE 6 - MODIFICATIONS ET RESPONSABILITÉS**

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, Conforama Suisse SA se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### **ARTICLE 7 - PROTECTION DES DONNÉES**

Les données collectées sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Elles ne seront pas transmises à des tiers sans consentement.

#### **ARTICLE 8 - RÈGLEMENT COMPLET**

Le présent règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'adresse du siège de la société organisatrice (voir Article 1) ou consulté sur le formulaire de participation pendant toute la durée du Jeu.